

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2010

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. - GUENNIC MT. - JACOB JL.- LE VEZOUET JP. - MABIN B. - MORICE Y.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. CREEL G. qui donne pouvoir à Mme MABIN B.  
Mme JONET S. qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.  
M. LE BAIL J. qui donne pouvoir à M. HENRY B.  
M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M.LE FOLL M.  
M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.  
Mlle MARTIN E. qui donne pouvoir à M. FREMONT L.  
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à Mme DURAND A.

### **ABSENTS :**

M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

## **I Comptes de gestion et comptes administratifs 2009**

Avant de présenter les comptes de gestion et comptes administratif 2009 (commune et lotissement Hameau du Chemin Vert) M. DELVAL, Percepteur, dresse un bilan de la situation financière de la commune. La capacité d'autofinancement s'élève à 343 000 € M. DELVAL note la diminution des annuités d'emprunt. En effet, plusieurs emprunts sont terminés. Pour 2010, le produit des impôts baisse. Cette diminution s'explique notamment par la vente de la polyclinique à l'hôpital, le centre hospitalier ne payant pas d'impôts fonciers. De plus, les dotations de l'état baissent.

### **Compte administratif 2009 : Budget Commune**

- Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 1 266 611.74 €	Dépenses 1 150 019.94 €
Recettes 2 046 215.18 €	Recettes 705 168.28 €

### **Compte administratif 2009 : Budget lotissement Hameau du Chemin Vert**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 0 € celui de l'investissement à 0 €

Le compte administratif et le compte de gestion (celui du comptable) étant identiques, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces 2 comptes pour le budget de la commune et du lotissement Hameau du Chemin Vert.

## **II Budget primitif 2010**

M. Marcel LE FOLL et M. Christian DELVAL, Percepteur, présentent le budget primitif 2010.

M. DELVAL présente la section de fonctionnement. Il décrit les dépenses à caractère général, dont l'électricité pour un montant de 45 000 € les charges de personnel, les indemnités pour les élus, le versement d'une subvention de 12 000 € pour le CCAS...

Mme Annick DURAND demande une information par rapport à la somme de 10 000 € prévue pour le fleurissement. M. Marcel LE FOLL répond qu'auparavant une somme de 15 000 € était programmée. De plus, Mme Martine ANGER estime que cette somme est nécessaire pour embellir les espaces verts de la commune, qui s'approvisionne directement chez les producteurs, le coût étant donc moindre.

En ce qui concerne les recettes, M. DELVAL souligne la baisse des droits de mutation, du fait de la crise immobilière. La dotation forfaitaire attribuée par l'état diminue également. Elle s'élève à 141 €/habitant.

M. Marcel LE FOLL présente la section d'investissement et dresse la liste des principales dépenses :

- 70 000 €: acquisitions foncières
- Désherbeur thermique et balayeuse, bancs
- 2 défibrillateurs (1 au bourg, 1 au terrain de foot du Croissant)
- 130 000 €: voirie et les espaces verts
- 117 700 €: projet de rénovation de l'école du Croissant
- 1 300 000 €: sécurisation de la Poterie
- 4 200 €: église (grille pour le porche, châssis oscillo-battants...)
- 52 000 €: maison des jeunes
- 26 000 €: préau au cimetière
- 7 200 €: acquisition d'un rouleau, décompactage des terrains de foot, peinture au vestiaire du Croissant...)
- 3 000 €: étude pour aménagement de la bibliothèque

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 050 798.78 € et en investissement à la somme de 2 290 233.61 €

M. Yves MORICE demande la date de l'appel d'offres pour le chantier de la Poterie. M. Marcel LE FOLL précise que la commission aura lieu vraisemblablement au mois de juillet.

Avant de passer au vote, M. Pierre SALLIOU note que le budget est « ambitieux » avec des investissements importants tels que : la sécurisation de la Poterie, le projet de rénovation de l'école du Croissant.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2010.

## **III Vote des taux des 3 taxes**

M. DELVAL indique que les bases sont élevées sur la commune. Elles datent de 1970. Or, à cette période, le nombre de constructions était élevé à PABU.

En commission des finances, il a été décidé de maintenir les taux de 2009.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité décide de les maintenir à savoir :

- Taxe d'habitation 16.30%
- Foncier bâti 20.02 %
- Foncier non bâti 57.12 %

#### **IV Affectation du résultat**

M. Marcel LE FOLL explique que le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser de l'année 2009 s'élève à 444 851.66 €. Cette somme est à affecter en recettes d'investissement au compte 1068. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter cette somme au compte 1068.

#### **V Demande de subventions – matériel de désherbage alternatif**

Afin de réduire les pollutions d'origine phytosanitaire, comme cela est préconisé par le SMEGA, M. Marcel LE FOLL explique que la commune a l'intention d'acquérir :

- un désherbeur balayeuse mécanique automotrice (coût : 5 800 €HT)
- un désherbeur thermique infrarouge (coût : 4 914 €HT)

Ce type de matériel peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par le Conseil Régional.

Pour l'Agence de l'Eau, la subvention s'élève à 30 % sur le coût total du matériel, pour la Région, la subvention est de 50 %, plafonnée à un coût de matériel de 3000 € pour un matériel bien défini.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander ces subventions.

D'autre part, M. Pierre SALLIOU informe que M. Gabriel LE GUILLOU ne peut pas assister aux réunions du SMEGA, qui ont lieu dans la journée. Il demande son remplacement.

#### **VI FCTVA 2010 – plan de relance pour l'économie**

M. Marcel LE FOLL explique qu'un dispositif du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) permet le versement en 2010 du FCTVA des dépenses réalisées en 2009, à condition que la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010, et qu'une convention soit signée avec le représentant de l'Etat. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention pour bénéficier du versement du FCTVA en 2010.

#### **VII Programme de voirie 2009 – avenant n°1**

M. Marcel LE FOLL explique qu'à l'occasion des travaux de voirie, rue D. Le Bonniec et rue Tristan Corbière, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires à savoir : pose de bordures de trottoirs supplémentaires, grilles, bitume. Ces travaux, correspondant à plus de 5 % du marché initial, doivent être validés par la commission d'appel d'offres, puis par le conseil. En effet, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 10 000 €TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux supplémentaires.

## **VIII Questions diverses**

M. Marcel LE FOLL explique qu'un transformateur électrique va être installé au Penker. De plus, des lignes aériennes vont être supprimées sur des terrains appartenant à M. FOUCAUT, et à M. DUVERT.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise ERDF à installer un transformateur sur le domaine public au Penker.

## **IX Informations**

### **Camping**

M. Loïc FREMONT informe que Guingamp communauté a reçu 2 offres pour l'achat du terrain de camping.

Le premier projet consiste en un ré-aménagement du camping, avec l'installation de chalets, mobil-homes, yourtes, cabanes dans les arbres, haies séparatives.

Le 2<sup>e</sup> projet consiste en la création d'un camping haut de gamme, avec la possibilité d'accueillir de grandes caravanes.

Guingamp Communauté estime que le premier projet est plus concret. M. Loïc FREMONT rajoute que les 2 acquéreurs veulent acheter les bâtiments appartenant à la commune.

M. Pierre SALLIOU précise que la commune ne doit pas « brader » ces bâtiments. En effet, des travaux de couverture ont été effectués sur ces constructions.

Mme Béatrice MABIN ajoute que des travaux de voirie devront être effectués rue du Moulin.

M. Pierre SALLIOU précise que la commune devra négocier avec Guingamp Communauté pour la réalisation de ces travaux de voirie.

### **Chantier de sécurisation de la Poterie**

Mme Béatrice MABIN s'interroge sur l'avancée des travaux à la Poterie. M. Marcel LE FOLL répond qu'il n'y a pas de retard.

M. Yves MORICE demande si les questions de stationnement par rapport à la boulangerie ont été réglées. En effet, il est nécessaire d'y accéder facilement pour ne pas pénaliser ce commerce.

### **Terrain situé au Chemin Vert**

M. Pierre SALLIOU informe que les promoteurs qui ont acquis le terrain situé au Chemin Vert renoncent à le viabiliser. M. Pierre SALLIOU déclare que nous contacterons notre avocat pour savoir si nous pouvons prétendre à des dommages et intérêts. En effet, ces

acquéreurs reprochaient à la commune d'avoir tardé à réaliser un projet de lotissement, or, ils abandonnent toute réalisation.

M. Jean-Louis JACOB s'interroge sur le « devenir » de la résidence de tourisme au Rucaër. M. Marcel LE FOLL déclare qu'il a toujours des contacts avec les promoteurs, une prorogation du permis de construire a été demandée.

M. Loïc FREMONT signale qu'une réunion concernant la rocade qui desservira l'espace commercial Saint-Loup a lieu mercredi 7 avril au Centre Social à Guingamp, réunion où sont conviés les riverains de Castel Pic. M. Yves MORICE s'étonne de ne pas avoir été invité à cette réunion en tant que riverain du projet.

M. Marcel LE FOLL évoque un problème de signalétique concernant l'hôpital. En effet, dernièrement, des personnes cherchaient la direction du centre hospitalier, alors qu'elles se trouvaient à la Poterie. M. Loïc FREMONT indique que des panneaux vont être prochainement installés par le Conseil Général.